



Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le mercredi 11 mai 2022, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : le préfet suppléant et maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin, le maire de la municipalité des Coteaux, Sylvain Brazeau, la mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes, le maire de la municipalité de Sainte-Marthe, François Pleau, la mairesse de la ville de Saint-Lazare, Geneviève Lachance, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Mario Tremblay.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général, Simon Bellemare, directeur général adjoint, Jean Bourassa, directeur de l'aménagement et de la gestion territoriale régionale et madame Mylène Galarneau, responsable des ressources humaines.

Est absent, le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

CA 22-05-11-01 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**
APPUYÉ PAR : madame **Geneviève Lachance** et résolu

d'**ouvrir** la séance à 13 h 30.

Proposition adoptée.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CA 22-05-11-02 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay**
APPUYÉ PAR : monsieur **François Pleau** et résolu

d'**adopter** l'ordre du jour tel que présenté.

Proposition adoptée.

3. **PROCÈS-VERBAUX**

3.1 **SUIVI DES RÉOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF**

Aucun suivi à traiter.

3.2 **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2022 : ADOPTION**

CA 22-05-11-03 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

d'**adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2022 tel que présenté.

Proposition adoptée.

4. **PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS**

Aucun sujet traité.

5. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

5.1 **GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

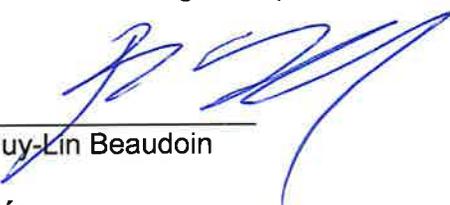


5.1.1 LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

CA 22-05-11-04 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

de recommander au conseil de la MRC l'adoption de la liste MRC 22-05-11 des comptes payés, à payer et des dépôts directs.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 22-05-11, le tout en fonction du budget adopté ».



Guy-Lin Beaudoin

Proposition adoptée.

5.1.2 FRAIS D'INSCRIPTION

5.1.2.1 ASSEMBLÉE DES MRC DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) LES 25 ET 26 MAI 2022 - PARTICIPATION DE MESSIEURS PATRICK BOUSEZ, PRÉFET, ET GUY-LIN BEAUDOIN, DIRECTEUR GÉNÉRAL, POUR UN MONTANT 1 498,33 \$ TAXES INCLUSES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la tenue de l'Assemblée des MRC de la FQM les 25 et 26 mai 2022;

CONSIDÉRANT la pertinence d'assister à cet événement qui aura lieu en présentiel dans la ville de Québec;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'inscription est de 304,68 \$ par personne, taxes incluses, pour un montant total de 609,37 \$;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'hébergement sont de 296,32 \$ pour une nuitée pour monsieur Beaudoin (du 25 au 26 mai) et 592,64 \$ pour deux nuitées pour monsieur Bousez (du 25 au 27 mai inclusivement) pour un total de 888,96 \$, taxes incluses

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles aux postes budgétaires 02 110 00 346 et 02 130 00 346;

POUR CES MOTIFS,

CA 22-05-11-05 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Pleau**
APPUYÉ PAR : madame **Geneviève Lachance** et résolu

d'autoriser l'inscription et la participation de messieurs Patrick Bousez, préfet, et Guy-Lin Beaudoin, directeur général, à l'Assemblée des MRC de la FQM, au coût de 609,37 \$ taxes incluses (304,68 \$ chacun);

d'autoriser les dépenses reliées aux coûts d'hébergement de 888,96 \$, taxes incluses et les frais de transport selon la Politique de remboursement des dépenses de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Proposition adoptée.

5.1.2.2 ACHAT D'UNE TABLE COMPLÈTE DE 10 PERSONNES POUR LE GALA RETROUVAILLES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE VAUDREUIL-SOULANGES (CCIVS) DU 2 JUIN 2022 AU COÛT DE 2 500 \$ TAXES NON INCLUSES : AUTORISATION



CA 22-05-11-06 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**
APPUYÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau** et résolu

de procéder à l'achat d'une table complète de 10 personnes pour le Gala retrouvailles de la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges (CCIVS) du 2 juin 2022 au coût de 2 500 \$ taxes non incluses et que les sommes soient prises au poste budgétaire 02 110 00 970.

Proposition adoptée.

5.1.2.3 INSCRIPTION DE MADAME MYLÈNE GALARNEAU, RESPONSABLE DES RESSOURCES HUMAINES, AU CONGRÈS DE L'ORDRE DES CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES AGRÉÉS LE 27 SEPTEMBRE 2022 AU COÛT DE 595 \$, TAXES NON INCLUSES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le Congrès de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés aura lieu le 27 septembre 2022 à Montréal;

CONSIDÉRANT que ces frais sont prévus au budget 2022;

CONSIDÉRANT que les sommes sont disponibles au budget 02 130 00 494;

POUR CES MOTIFS,

CA 22-05-11-07 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Geneviève Lachance**
APPUYÉ PAR : monsieur **François Pleau** et résolu

d'autoriser l'inscription de madame Mylène Galarneau, responsable des ressources humaines, au Congrès de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréées prévu le 27 septembre 2022 au coût de 595 \$, taxes non incluses.

Proposition adoptée.

5.1.2.4 FORMATION SUR LA GESTION DU TEMPS ET DES PRIORITÉS DE GROUPE MP-PLUS POUR MONSIEUR GUY-LIN BEAUDOIN, DIRECTEUR GÉNÉRAL, AU MONTANT DE 499,99 \$ TAXES NON INCLUSES: AUTORISATION

CONSIDÉRANT la formation sur la gestion du temps et des priorités de Groupe MP-Plus et que 7.5 heures sont admissibles pour la formation continue du Barreau du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les sommes sont disponibles au poste budgétaire 02 130 00 454;

POUR CES MOTIFS,

CA 22-05-11-08 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Geneviève Lachance**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

d'autoriser l'inscription de monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, à la formation sur la gestion du temps et des priorités de Groupe MP-Plus au montant de 499,99 \$ taxes non incluses.

Proposition adoptée.

5.1.2.5 PARTICIPATION D'UN AGENT EN ENVIRONNEMENT À LA FORMATION DE L'ASSOCIATION DES ORGANISMES MUNICIPAUX EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (AOMGMR) LE 2 JUIN 2022, POUR UN MONTANT MAXIMAL DE 600 \$, TAXES NON INCLUSES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la MRC est membre de l'Association des organismes municipaux en gestion des matières résiduelles (AOMGMR);



CONSIDÉRANT QUE l'AOMGMR organise deux fois par année des formations à l'intention de ses membres afin de présenter et partager les grandes orientations, les changements législatifs et réglementaires, les nouveautés technologiques ainsi que les initiatives et défis des municipalités en gestion des matières résiduelles (GMR);

CONSIDÉRANT QUE ces formations sont des lieux enrichissants d'échange et de partage pour connaître ce qui se fait de mieux en GMR;

CONSIDÉRANT QUE les sommes sont disponibles au poste budgétaire 02 400 00 454;

POUR CES MOTIFS,

CA 22-05-11-09 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Geneviève Lachance**
APPUYÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay** et résolu

d'autoriser la participation d'un agent en environnement à la formation de l'AOMGMR le 2 juin 2022 pour un montant maximal de 600 \$ avant taxes.

Proposition adoptée.

5.1.2.6 INSCRIPTION DE L'ÉQUIPE AUX COURS D'EAU AU SYMPOSIUM DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DU CONTRÔLE DE L'ÉROSION DU 16 JUIN 2022 EN VIDÉOCONFÉRENCE AU TARIF UNITAIRE 160,15 \$ TAXES INCLUSES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le Symposium de l'Association internationale du contrôle de l'érosion du 16 juin 2022 abordera des thèmes liés à la gestion des eaux pluviales, le contrôle de l'érosion ainsi que la restauration des cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la MRC bénéficie d'un tarif préférentiel si l'inscription est effectuée avant le 15 mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 460 00 346;

POUR CES MOTIFS,

CA 22-05-11-10 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Pleau**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

d'autoriser l'inscription de l'équipe aux cours d'eau au Symposium de l'Association internationale de contrôle de l'érosion du 16 juin 2022 en vidéoconférence au tarif unitaire de 160,15 \$ taxes incluses.

Proposition adoptée.

5.1.3 FRAIS DE REPRÉSENTATION

5.1.3.1 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE MONSIEUR GUY-LIN BEAUDOIN, DIRECTEUR GÉNÉRAL, POUR UN MONTANT DE 519,90 \$: AUTORISATION

CA 22-05-11-11 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Pleau**
APPUYÉ PAR : madame **Geneviève Lachance** et résolu

d'autoriser le remboursement des dépenses de monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, pour un montant de 519,90 \$.

Proposition adoptée.

5.1.3.2 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE MONSIEUR RAYMOND MALO, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT, POUR UN MONTANT DE 247,91 \$: AUTORISATION



CA 22-05-11-12 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Pleau**
APPUYÉ PAR : madame **Geneviève Lachance** et résolu

d'autoriser le remboursement des dépenses de monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint, pour un montant de 247,91 \$.

Proposition adoptée.

**5.1.3.3 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES EMPLOYÉS DE LA MRC :
AUTORISATION**

CA 22-05-11-13 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Pleau**
APPUYÉ PAR : madame **Geneviève Lachance** et résolu

d'autoriser le remboursement des dépenses des employés de la MRC, en fonction des documents déposés.

Proposition adoptée.

**5.1.3.4 REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TÉLÉPHONE CELLULAIRE AUX TROIS
AGENTS DE SENSIBILISATION EN ENVIRONNEMENT POUR UN MONTANT DE
780 \$: AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la résolution CA 22-04-13-26 relative à l'embauche de 3 agents de sensibilisation en environnement du 2 mai au 19 août 2022;

CONSIDÉRANT le Règlement 249 décrétant les règles relatives au remboursement des dépenses;

CONSIDÉRANT QUE les tâches des agents de sensibilisation s'effectueront majoritairement sur le terrain, qu'ils devront être joignables autant par leur superviseur à la MRC que par les industries, commerces et institutions du territoire et que la collecte de données terrain à effectuer requiert une connexion internet avec les outils informatiques utilisés;

CONSIDÉRANT QUE les montants sont disponibles au poste budgétaire 02 400 00 331;

POUR CES MOTIFS,

CA 22-05-11-14 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**
APPUYÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau** et résolu

d'autoriser le remboursement des frais de téléphone cellulaire des trois agents de sensibilisation pour un montant de 780 \$.

Proposition adoptée.

5.1.4 ACHATS

**5.1.4.1 ACHAT DE BOÎTES GO ZÉRO DE MEDSUP CANADA POUR LA RÉCUPÉRATION
DES MASQUES DE PROCÉDURES DANS LE RÉSEAU DES ÉCOCENTRES
POUR UN MONTANT DE 4 820 \$ TAXES INCLUSES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la résolution CA 21-04-14-05 autorisant l'achat de boîtes de recyclage « Go Zéro » de l'entreprise MedSup Canada afin de permettre la récupération des masques médicaux dans le réseau des écocentres et au siège social de la MRC;

CONSIDÉRANT que le service est bien utilisé par les citoyens du territoire et que les boîtes sont pleines ou en voie de l'être;

CONSIDÉRANT que le programme Go Zéro de Medsup Canada offre différents formats de boîtes de collecte, soit 150 L (2 000 masques) pour 200 \$ et 1 000 L (15 000 masques) pour 805 \$, livraison et retour inclus;



CONSIDÉRANT QUE les montants sont disponibles au poste budgétaire 02 454 02 446;

POUR CES MOTIFS,

CA 22-05-11-15 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Geneviève Lachance**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

d'autoriser l'achat de quatre (4) boîtes Go Zéro de 1 000 L pour l'écocentre à Vaudreuil-Dorion et de huit (8) boîtes de 150 L pour le réseau des écocentres de l'entreprise MedSup Canada afin de permettre la récupération des masques de procédure dans le réseau des écocentres pour un montant de 4 820 \$ incluant les frais de livraison et taxes.

Proposition adoptée.

5.1.4.2 ACHAT DE CHANDAILS POUR LES AGENTS DE SENSIBILISATION EN ENVIRONNEMENT POUR UN MONTANT DE 469,10\$, TAXES INCLUSES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la résolution CA 22-04-13-26 relative à l'embauche de 3 agents de sensibilisation en environnement du 2 mai au 19 août 2022;

CONSIDÉRANT QUE les tâches des agents de sensibilisation s'effectueront majoritairement sur le terrain et qu'une identification aux couleurs de la MRC de Vaudreuil-Soulanges est souhaitable afin d'assurer la crédibilité auprès de la clientèle visée;

CONSIDÉRANT QUE les montants sont disponibles au poste budgétaire 02 450 00 349;

POUR CES MOTIFS,

CA 22-05-11-16 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

d'autoriser l'achat de 12 chandails, soit 4 chandails par agent, pour les agents de sensibilisation en environnement pour un montant de 469,10 \$ taxes incluses.

Proposition adoptée.

5.1.5 IMPRESSION DE DOCUMENTS DE SENSIBILISATION POUR LE PROJET D'OPTIMISATION DE LA COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES PAR CONTENEUR POUR UN MONTANT MAXIMAL DE 500 \$, TAXES NON INCLUSES: AUTORISATION

CONSIDÉRANT la résolution CA 22-04-13-26 relative à l'embauche de trois agents de sensibilisation en environnement du 2 mai au 19 août 2022;

CONSIDÉRANT le fait que les agents de sensibilisation en environnement contribueront au développement du Projet d'optimisation de la collecte des matières recyclables par conteneur chez les Industries, Commerces et Institutions (ICI) et les multilogements;

CONSIDÉRANT le besoin en documents de sensibilisation qui seront distribués par les agents de sensibilisation en environnement aux ICI et aux multilogements du territoire;

CONSIDÉRANT QUE les montants sont disponibles au poste budgétaire 02 450 00 349;

POUR CES MOTIFS,

CA 22-05-11-17 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Geneviève Lachance**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu



d'autoriser l'impression de documents de sensibilisation pour le projet d'optimisation de la collecte des matières recyclables par conteneur pour un montant maximal de 500 \$ taxes non incluses.

Proposition adoptée.

5.1.6 PAIEMENT À LA VILLE DE SAINT-ZOTIQUE DES COÛTS D'OPÉRATIONS SUPPLÉMENTAIRES DE L'ÉCOCENTRE À SAINT-ZOTIQUE EN 2021 DÛ À L'AJOUT D'UN DEUXIÈME PRÉPOSÉ POUR UN MONTANT 19 343,16 \$ TAXES INCLUSES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'entente de gestion des opérations de l'écocentre à Saint-Zotique signée entre la MRC et la Municipalité de Saint-Zotique en février 2020;

CONSIDÉRANT QUE selon cette entente, il est convenu qu'un budget annuel doit être présenté à la MRC pour approbation et qu'en 2021 le budget prévu pour les opérations de l'écocentre était de 75 840 \$;

CONSIDÉRANT l'augmentation considérable de l'achalandage et du tonnage reçu au cours des deux dernières années à l'écocentre à Saint-Zotique, l'ajout d'un deuxième préposé a été nécessaire, expliquant le dépassement des coûts;

CONSIDÉRANT les recommandations de la Société de gestion des matières résiduelles de Vaudreuil-Soulanges lors de la rencontre tenue le 14 avril 2022;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 454 01 446;

POUR CES MOTIFS,

CA 22-05-11-18 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**
APPUYÉ PAR : monsieur **François Pleau** et résolu

de procéder au paiement à la Municipalité de Saint-Zotique des coûts d'opération supplémentaires de l'écocentre à Saint-Zotique en 2021 pour un montant 19 343,16 \$ taxes incluses.

Proposition adoptée.

5.2 GREFFE ET LÉGISLATION

5.2.1 AVIS DE CONFORMITÉ

5.2.1.1 VILLE DE COTEAU-DU-LAC - RÈGLEMENT NUMÉRO URB 300.30 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO URB 300 AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE C-405 À MÊME LA ZONE H-012, DE MODIFIER LES LIMITES DE LA ZONE C-401 ET DE MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES C-403 : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro URB 300.30 de la Ville de Coteau-du-Lac a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro URB 300 afin de créer une nouvelle zone C-405 à même la zone H-012, de modifier les limites de la zone C-401 et de modifier la grille des usages et des normes C-403;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du règlement numéro URB 300.30 de la Ville de Coteau-du-Lac indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 22-05-11-19 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**
APPUYÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay** et résolu



que le comité administratif **approuve** le Règlement numéro 300.30 de la Ville de Coteau-du-Lac et qu'il soit réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

de délivrer le certificat de conformité du règlement numéro URB 300.30 de la Ville de Coteau-du-Lac.

Proposition adoptée.

5.2.1.2 MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE - RÈGLEMENT NUMÉRO 529-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 529 AFIN DE PROCÉDER AUX MODIFICATIONS DE CERTAINES DISPOSITIONS ET DE LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE 16L : APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 529-25 de la Municipalité de Saint-Zotique a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 529 afin de procéder aux modifications suivantes :

- des dispositions concernant l'implantation sur les lots adjacents
- des dispositions concernant les spas
- des dispositions concernant les ensembles résidentiels
- de la grille des spécifications de la zone 16l

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du règlement numéro 529-25 de la Municipalité de Saint-Zotique indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 22-05-11-20 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**
APPUYÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay** et résolu

que le comité administratif **approuve** le Règlement numéro 529-25 de la Municipalité de Saint-Zotique et qu'il soit réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

de délivrer le certificat de conformité du règlement numéro 529-25 de la Municipalité de Saint-Zotique.

Proposition adoptée.

5.2.1.3 VILLE DE RIGAUD - RÈGLEMENT NUMÉRO 272-13-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 272-2010 ET RÈGLEMENT NUMÉRO 275-24-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 275-2010 : APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 272-13-2022 de la Ville de Rigaud a pour objet de modifier le Règlement de plan d'urbanisme numéro 272-2010 afin de modifier le paragraphe concernant l'aire d'affectation C3 de l'article 3.4.2 « Le Commerce (C) » afin de permettre de prendre en compte le changement de nom du « chemin de la mairie » devenu « chemin J. René-Gauthier » et pour permettre l'usage I1 dans l'aire d'affectation C3;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 275-24-2022 de la Ville de Rigaud a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 275-2010 afin de modifier la grille des spécifications de la zone C-161 afin de permettre la classe d'usage « I1 Industrie de faible nuisance » selon les dispositions précisées dans la grille des spécifications modifiée;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des règlements numéro 272-13-2022 et 275-24-2022 de la Ville de Rigaud indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;



POUR CES MOTIFS,

CA 22-05-11-21 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**
APPUYÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay** et résolu

que le comité administratif **approuve** les règlements numéro 272-13-2022 et 275-24-2022 de la Ville de Rigaud et qu'ils soient réputés conformes aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

de délivrer le certificat de conformité des règlements numéro 272-13-2022 et 275-24-2022 de la Ville de Rigaud.

Proposition adoptée.

5.2.2 OFFRE DE SERVICES DE 24 000 \$ DE NATURE-ACTION QUÉBEC POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE L'ARBRE ET DES BOISÉS PAR LE PROJET DU CORRIDOR VERT DE VAUDREUIL-SOULANGES - PARTENARIAT 2022-2023 : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Nature-Action Québec est un partenaire de la MRC dans le projet du Corridor vert de Vaudreuil-Soulanges depuis 2010;

CONSIDÉRANT le bilan positif des activités du Corridor vert de Vaudreuil-Soulanges depuis 2009;

CONSIDÉRANT QUE le Corridor vert de Vaudreuil-Soulanges couvre plus de 20 000 hectares de boisés dont les grands massifs forestiers de Rigaud, Sainte-Justine-de-Newton, Saint-Lazare et Vaudreuil Dorion;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs du projet du Corridor vert de Vaudreuil-Soulanges visent à :

- promouvoir la conservation volontaire et les bonnes pratiques de foresterie auprès des propriétaires privés;
- sensibiliser la population générale à l'importance des milieux naturels et les encourager à poser des actions concrètes pour les restaurer et/ou les préserver;
- travailler, de concert avec le milieu et les autorités municipales, afin de définir et mettre en œuvre une approche globale et intégrée de la gestion des milieux naturels;
- accroître le niveau de connaissance des milieux naturels composants le Corridor vert;
- réaliser des projets concrets de restauration et de mise en valeur des milieux naturels qui permettent de contrer la perte, la dégradation et la fragmentation du couvert forestier;

CONSIDÉRANT le rapport sur la caractérisation des pertes de superficies forestières de la Montérégie entre 2009 et 2017 réalisé par l'Agence forestière de la Montérégie en décembre 2019 faisant état de pertes de boisés dans le Corridor vert de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de Nature-Action Québec pour le partenariat 2022-2023 reçue le 20 avril 2022 pour la mise en œuvre de la Politique de l'arbre et des boisés par le projet du Corridor vert de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE Nature-Action Québec demande une contribution financière de 24 000 \$ de la part de la MRC, afin de compléter le montage financier d'un budget total de 80 214 \$;

CONSIDÉRANT QUE le projet cadre avec les objectifs de la Politique de l'arbre et des boisés de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 610 01 419;

POUR CES MOTIFS,

CA 22-05-11-22 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Geneviève Lachance**
APPUYÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau** et résolu



d'appuyer le projet du Corridor vert de Vaudreuil-Soulanges et **d'autoriser** une contribution financière de 24 000 \$ à Nature-Action Québec pour la réalisation de ce projet pour le partenariat 2022-2023.

Les activités prévues au présent contrat ne peuvent en aucun cas nuire ou restreindre le droit de propriété.

Proposition adoptée.

5.2.3 OCTROI D'UN CONTRAT POUR UNE BANQUE DE 60 HEURES EN SERVICES MULTI-TRAVAUX DE TYPE HOMME À TOUT FAIRE À GROUPE LIMITLESS POUR UN MONTANT DE 3 000 \$, TAXES NON INCLUSES, POUR LES ANNÉES 2022 ET 2023 : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit régulièrement procéder à de menus travaux à réaliser par un homme à tout faire;

CONSIDÉRANT les besoins pour différentes tâches manuelles dans les bâtiments de la MRC, notamment pour l'installation de drapeaux, déplacement de mobilier ou de gros objets, réception et manutention de grandes commandes d'approvisionnement, dépôt de matières à l'écocentre et autres;

CONSIDÉRANT QUE la MRC n'a pas d'employé de type « col bleu » pour réaliser ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE Groupe Limitless est une entreprise locale, spécifiquement située à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise a déjà été engagée par la MRC à sa satisfaction;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 190 00 522;

POUR CES MOTIFS,

CA 22-05-11-23 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin**
APPUYÉ PAR : monsieur **François Pleau** et résolu

d'octroyer un contrat pour une banque de 60 heures en service multitravaux de type homme à tout faire à Groupe Limitless pour un montant de 3 000 \$, taxes non incluses pour les années 2022 et 2023.

Proposition adoptée.

5.2.4 DESTRUCTION DE CERTAINS DOCUMENTS ÉLECTRONIQUES DE LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE DE VAUDREUIL-SOULANGES DATANT DE PLUS DE DEUX ANS : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la *Loi sur les archives* (RLRQ, chapitre A-21.1) obligeant tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

CONSIDÉRANT le calendrier de conservation de la Cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges approuvé par Bibliothèque et Archives nationales du Québec;

CONSIDÉRANT QUE, selon le calendrier de conservation de la Cour municipale régionale, les enregistrements de séances de cour datant de plus de deux ans peuvent être détruits du serveur de la MRC;

POUR CES MOTIFS,

CA 22-05-11-24 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Geneviève Lachance**
APPUYÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau** et résolu



d'autoriser la destruction des enregistrements des séances de cour datant de plus de deux ans du serveur de la MRC.

Proposition adoptée.

5.2.5 RÉOLUTIONS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-BAPTISTE ET DE LA VILLE DE PLESSISVILLE - IMPACTS DU PROJET DE LOI 103 SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET LA VITALITÉ DES RÉGIONS : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

5.2.6 RÉOLUTION DE LA MRC DE L'ÉRABLE - APPUI AUX PROPOS DE LA MAIRESSE DE NICOLET CONCERNANT LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET DE FISCALITÉ MUNICIPALE : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

5.2.7 RÉOLUTION DE LA MRC DES ETCHEMINS - EFFETS DE L'INFLATION SUR LE COÛT DE CONSTRUCTIONS, D'ENTRETIEN, D'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS, INFRASTRUCTURES ET SERVICES MUNICIPAUX DES MUNICIPALITÉS : APPUI

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent entretenir adéquatement leurs infrastructures municipales pour la santé, la sécurité et le bien-être des citoyens;

CONSIDÉRANT la forte inflation constatée depuis plusieurs mois voire quelques années dans les coûts de constructions, d'entretien, d'achat d'équipement de même que les coûts des services des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités n'ont pas la capacité de financer seules certaines de ces dépenses;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent faire des demandes d'aide financière aux deux paliers gouvernementaux, et ce, dans différents programmes;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse et l'acceptation de ces subventions requièrent plusieurs semaines ou mois;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont tenues de respecter les règles en matière d'appel d'offres et que celles-ci allongent les procédures d'acceptation des soumissions;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, les prix ont largement dépassé les prévisions budgétaires et que les budgets prévus sont insuffisants;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de ces dépenses affectent de plus en plus les budgets municipaux;

POUR CES MOTIFS,

**CA 22-05-11-25 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Séguin
APPUYÉ PAR : monsieur Mario Tremblay et résolu**

QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges appuie la MRC des Etchemins qui demande que les programmes d'aide financière prévoient une clause d'ajustement du montant octroyé pour pallier aux hausses importantes causées par l'inflation;

QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges appuie la MRC des Etchemins qui demande aux gouvernements du Québec et du Canada de bonifier les aides financières annuelles (péréquation, TVQ, terres publiques, redevances et les autres compensations).



QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges appuie la MRC des Etchemins qui demande aux gouvernements du Québec et du Canada de réviser les programmes d'aide financière afin d'en simplifier les critères et accélérer les confirmations d'aide financière aux municipalités.

QUE soit transmise cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest;

Qu'une copie soit transmise à mesdames Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil, Marilyne Picard, députée de Soulanges, à l'Union des municipalités du Québec, la Fédération des municipalités du Québec et aux MRC du Québec pour appui.

Proposition adoptée.

5.2.8 AVIS D'INTENTION DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DE CLASSER LE SITE ARCHÉOLOGIQUE DE L'ANCIENNE VERRERIE DE L'OTTAWA GLASS WORKS À HUDSON SITE PATRIMONIAL : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

5.2.9 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF 2022 - REPORT DE LA DATE DE SÉANCE DU CONSEIL DU 25 MAI 2022 AU 1ER JUIN 2022 : ADOPTION

CA 22-05-11-26 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

de reporter la séance ordinaire du conseil du mercredi 25 mai 2022, 19 h 30, au mercredi 1^{er} juin 2022 à 19 h 30;

qu'un avis public du report de la séance ordinaire du mercredi 25 mai 2022 au mercredi 1^{er} juin 2022 **soit publié** par le directeur général et greffier-trésorier, conformément au Code municipal.

Proposition adoptée.

5.2.10 ANALYSE PRÉLIMINAIRE DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS CONCERNANT L'AVIS D'INTENTION DE LA MUNICIPALITÉ DES CÈDRES D'AUTORISER LA DÉMOLITION DU 25 RUE SAINTE-CATHERINE, IMMEUBLE FAISANT PARTIE DE L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE BÂTI DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

6. COMMUNICATION

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1 POSTE D'AGENTE DE SOUTIEN EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL - EMBAUCHE DE MADAME CAROLINE CYR EN FONCTION DE LA CONVENTION COLLECTIVE EN VIGUEUR : ENTÉRINEMENT

CONSIDÉRANT l'affichage du poste d'agent de soutien en développement social en mars 2022;

CONSIDÉRANT l'expérience et la formation de la candidate;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection et de la table des ressources humaines;



CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 59 000 141;

POUR CES MOTIFS,

CA 22-05-11-27 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**
APPUYÉ PAR : madame **Geneviève Lachance** et résolu

d'entériner l'embauche de madame Caroline Cyr à titre d'agente de soutien en développement social pour une durée indéterminée, à temps plein, à 35 heures par semaine, à compter du 16 mai 2022, selon la classe 7 et l'échelon 7 de la convention collective en vigueur.

Proposition adoptée.

7.2 POSTE D'AGENTE DE SOUTIEN EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL - EMBAUCHE DE MADAME LYOTA BONYEME EN FONCTION DE LA CONVENTION COLLECTIVE EN VIGUEUR : ENTÉRINEMENT

CONSIDÉRANT la résolution 22-04-27-28 de la séance du conseil autorisant la création d'un nouveau poste d'agent de soutien en développement social et le recrutement;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste en mars 2022;

CONSIDÉRANT l'expérience et la formation de l'employée;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection et de la table des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 629 01 950;

POUR CES MOTIFS,

CA 22-05-11-28 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Geneviève Lachance**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

d'entériner l'embauche de madame Lyota Bonyeme à titre d'agente de soutien en développement social pour une durée indéterminée, à temps plein, à 35 heures par semaine, à compter du 16 mai 2022, selon la classe 7 et l'échelon 7 de la convention collective en vigueur.

Proposition adoptée.

7.3 POSTE D'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT EN ENVIRONNEMENT - EMBAUCHE DE MADAME NATACHA GAUTHIER EN FONCTION DE LA CONVENTION COLLECTIVE EN VIGUEUR : ENTÉRINEMENT

CONSIDÉRANT l'affichage du poste d'agent de développement en environnement en mars 2022;

CONSIDÉRANT l'expérience et la formation de l'employée;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection et de la table des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 400 00 141;

POUR CES MOTIFS,

CA 22-05-11-29 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Pleau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay** et résolu



d'entériner l'embauche de madame Natacha Gauthier à titre d'agente de développement en environnement pour une durée indéterminée, à temps plein, à 35 heures par semaine, à compter du mercredi 25 mai 2022, selon la classe 7 et l'échelon 4 de la convention collective en vigueur.

Proposition adoptée.

7.4 OCTROI DE CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE POUR LE POSTE DE COMMIS À LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE À MADAME MICHÈLE RICHARD DU 4 MAI AU 29 JUILLET 2022 : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la résolution CA 22-04-13-27 autorisant le remplacement temporaire d'une commis à la cour municipale régionale pendant l'absence d'une employée en convalescence;

CONSIDÉRANT les besoins immédiats de la cour municipale régionale;

CONSIDÉRANT l'expérience de travail de l'employée;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection et de la table des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 120 00 141;

POUR CES MOTIFS,

CA 22-05-11-30 IL EST PROPOSÉ PAR : madame Danie Deschênes
APPUYÉ PAR : monsieur Sylvain Brazeau et résolu

d'octroyer un contrat de travail à durée déterminée à madame Michèle Richard, à titre de commis à la cour municipale régionale du 4 mai au 29 juillet 2022 ou jusqu'au retour de l'employée en convalescence, pour un minimum de deux jours de travail par semaine, selon la classe 3, échelon 3 de la convention collective en vigueur.

Proposition adoptée.

8. SÉCURITÉ

8.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.2 SÉCURITÉ INCENDIE

8.2.1 MONTANTS ACCORDÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DE POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL - VOLETS 1, 2 ET 3 : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

8.3 SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet traité.

9. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.

10. ENVIRONNEMENT

10.1 COURS D'EAU

Aucun sujet traité.



10.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun sujet traité.

10.3 ÉCOCENTRES

Aucun sujet traité.

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

11.1.1 DEMANDE D'UNE SUBVENTION POUR LA MAISON DU PATRIMOINE MOBILISANT UN HONORAIRE PROFESSIONNEL AU PROGRAMME DE CARACTÉRISATION DES IMMEUBLES ET SECTEURS À POTENTIEL PATRIMONIAL DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS : AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la Loi modifiant la *Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* le 1^{er} avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Loi modifiant la *Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* contraint la MRC de Vaudreuil-Soulanges à adopter et mettre à jour un inventaire des immeubles à valeur patrimoniale construit avant 1940 d'ici le 1^{er} avril 2026;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges possède un inventaire des immeubles à valeur patrimoniale pour l'ensemble de son territoire et que cet inventaire est sujet à une mise à jour;

CONSIDÉRANT QUE le programme de caractérisation des immeubles et secteurs à potentiel patrimonial du ministère de la Culture et des Communications consiste à soutenir les MRC dans la réalisation d'un inventaire du patrimoine immobilier;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires professionnels et techniques ainsi que d'autres frais afférents à la réalisation du projet sont des dépenses admissibles à un soutien financier;

POUR CES MOTIFS,

CA 22-05-11-31 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay** et résolu

d'autoriser la MRC de Vaudreuil-Soulanges à **faire** une demande de subvention mobilisant un honoraire professionnel au programme de caractérisation des immeubles et secteurs à potentiel patrimonial;

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à **signer** les documents afférents à cette demande d'aide financière.

Proposition adoptée.

11.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

Aucun sujet traité.

12. DÉVELOPPEMENT

12.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun sujet traité.



12.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet traité.

13. AFFAIRES NOUVELLES

13.1 SANTÉ PUBLIQUE MONTÉRÉGIE – LIEU DE VACCINATION

Le préfet fera parvenir une lettre dénonçant la fermeture du lieu de vaccination dans Vaudreuil-Soulanges.

13.2 ENJEUX APPELS 3-1-1

Monsieur Réjean Guay va aborder les problématiques et enjeux reliés aux appels 3-1-1 au prochain comité de sécurité publique.

14. RAPPORT DES ÉLUS

Aucun sujet traité.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Aucune question de la part de citoyens.

16. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

CA 22-05-11-33 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay**
APPUYÉ PAR : monsieur **François Pleau** et résolu

que la séance soit levée à 14 h 34.

Proposition adoptée.

PATRICK BOUSEZ
Préfet

GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et greffier-trésorier